

[Voir la version en ligne](#)



AIDER TOUTES LES
ENTREPRISES A
EVALUER LES RISQUES
PROFESSIONNELS EN
VUE DE LEUR PLAN
D'ACTIONS



ASSURER UN SUIVI
INDIVIDUEL ET ADAPTE
DE L'ETAT DE SANTE DE
TOUS LES
TRAVAILLEURS



INFORMER,
SENSIBILISER,
CONSEILLER POUR
AGIR EN PREVENTION



ACCOMPAGNER
LES SALARIES EN RISQUE
DE DESINSERTION
PROFESSIONNELLE



Novembre 2022

Mise à jour des listes de vos salariés

La surveillance de l'état de santé de vos collaborateurs est l'un des facteurs premiers de la prévention de leur santé et de leur sécurité.

Afin de garantir une prise en charge adaptée de leur santé au travail, nous vous invitons à effectuer dès maintenant la mise à jour de la liste nominative de vos salariés. Nous vous rappelons que la déclaration des risques professionnels auxquels sont exposés vos salariés doit être réalisée par vos soins et que cette déclaration vous engage et impacte durablement le suivi de votre salarié au-delà même de sa période d'activité au sein de votre entreprise

Pour ce faire rendez-vous sur votre [espace adhérent](#).

Convocation aux visites - du nouveau en 2023

Afin d'optimiser le temps de visite médicale, l'ASMIS a mis en place différentes mesures. Dans ce cadre, notre procédure de convocation évolue à compter du 2 janvier 2023. Vous ne recevrez désormais plus une proposition de rendez-vous, mais une convocation. Vous n'aurez plus à y répondre, **sauf en cas d'absence de votre salarié** à la visite. Sans retour de votre part, votre salarié sera considéré comme présent.

Cette mesure nous permet de mettre en place concomitamment le rappel SMS pour vos salariés qui nous ont d'ores et déjà communiqué leur numéro de téléphone portable (dans le respect du RGPD). Nous espérons ainsi réduire le nombre de visites "perdues" en raison des absences non excusées.

Nous vous rappelons à cet égard que les absences non excusées feront l'objet d'une facturation dès janvier 2023.

Les cancers masculins, on en parle

85%

des cancers du testicule sont diagnostiqués entre 15 et 49 ans, c'est le cancer solide de l'homme le plus fréquent entre 15 et 34 ans.

Facteurs de risque

- La cryptorchidie (avant la naissance, les testicules du fœtus ne sont pas descendus seuls vers le scrotum).
- **Exposition pendant l'activité professionnelle à des substances chimiques comme le benzène ou les hydrocarbures.**
- **Exposition aux pesticides, bisphénol A, phtalates**
- Consommation de cannabis

Votre équipe santé travail peut vous accompagner dans la gestion et la prévention de ces risques pour vos salariés.

Durant le mois de novembre, l'ASMIS se mobilise afin de sensibiliser le public masculin sur les mesures de prévention.



CANCERS MASCULIN, ON EN PARLE ?

Non, non, l'autopalpation ça n'est pas que pour



ou



85 %

des cancers du testicule sont diagnostiqués entre 15 et 49 ans

Adoptez les bons réflexes prévention !

Limitez les expositions


Parlez-en avec votre médecin du travail

FACTEURS DE RISQUE

Exposition à des substances chimiques (benzene, hydrocarbures, pesticides, bisphénol A, phtalates...) mais aussi cannabis, cryptorchidie

Autopalpation

Scannez ici pour la méthode



Consultation

Consultez votre médecin traitant en cas de doute

Mois sans tabac : en novembre on arrête ensemble

Cancers, maladies du cœur, troubles du rythme cardiaque... La cigarette représente la 1ère cause de mortalité dite « évitable ». En France, lorsqu'une



personne arrête de fumer, elle a 95% de chances de rechuter dans l'année qui suit si elle ne reçoit pas l'accompagnement nécessaire au bon déroulé de ce sevrage.

Dans l'optique de préserver la santé et la sécurité de vos employés, s'atteler à diffuser des messages de sensibilisation et à accompagner celui qui souhaite se détacher de son addiction est essentiel.

Pendant leur visite médicale, vos salariés pourront recevoir les conseils de nos équipes santé travail et durant le mois de novembre, ils se verront remettre leur kit d'aide à l'arrêt pour arrêter de fumer.

Vous trouverez également de nombreux outils de sensibilisation en suivant les liens suivants :

- le **site internet** « [Mois Sans Tabac](#) » : Conseils de professionnels, kit d'aide à l'arrêt, soutien et entraide sont autant de ressources répertoriées
- l'**application** : Accompagnement personnalisé, mise en relation et coaching par un tabacologue sont à portée d'écran.
- [les vidéos de sensibilisation](#)

source : www.mois-sans-tabac.fr

Prévention de la désinsertion professionnelle

Sensibilisation aux maladies chroniques évolutives en entreprise

Un module de e-learning à votre service !

L'Aract Hauts-de-France met à votre disposition un nouveau module de sensibilisation sur la thématique des Maladies Chroniques Evolutives intitulé «Maladies Chroniques évolutives et maintien en emploi».

Ce module co-financé par l'Agefiph Hauts-de-France a pour objectifs de :

Définir ce qu'est l'approche par le travail,
 Identifier les impacts communs sur le travail des Maladies Chroniques évolutives,
 Agir sur l'organisation et la communication des entreprises,
 Connaître les acteurs internes et externes à contacter.

Vous êtes dirigeants, encadrants, responsables des Ressources humaines, IRP, partenaires sociaux, ou référents santé au travail (Handicap et SST), ce module de e-learning vous prendra 25 mn.

Source : <https://entreprendre-ensemble.info/sensibilisation-aux-maladies-chroniques-evolutives-en-entreprise/>

Agir suite à un accident du travail

[Des supports d'information en ligne pour comprendre et prévenir](#)

Lorsqu'un accident du travail survient, l'entreprise doit en identifier les causes et mettre en place des actions correctives pour éviter qu'il ne se reproduise. Pour l'aider et l'accompagner dans sa démarche, l'INRS met à disposition un ensemble de supports d'information lui permettant de se questionner, d'agir pour la prévention des accidents du travail et de mettre à jour son document unique d'évaluation des risques professionnels.

Si aucune mesure n'est mise en place après un premier accident, la possibilité que cet accident se reproduise ou qu'un accident plus grave survienne augmente. Les statistiques montrent que près de la moitié des entreprises ayant connu 2 accidents connaîtront par la suite au moins un accident grave (plus de 45 jours d'arrêt) si aucune mesure spécifique n'est mise en œuvre (selon les données de l'Assurance maladie - Risques professionnels).

L'analyse d'un accident du travail est l'occasion pour l'entreprise :

- d'analyser son évaluation des risques professionnels,
- de mettre à jour en conséquence son document unique, en intégrant les risques identifiés par cet accident,
- d'actualiser le plan d'actions en lien avec le document unique en y intégrant les mesures correctives à déployer.

Il est de la responsabilité de l'employeur d'initier une démarche d'analyse des accidents du travail en faisant participer :

- quand ils existent : une délégation du CSE et le préventeur,
- de façon générale : le salarié désigné compétent, des personnes des ressources humaines, des représentants de l'encadrement, et des salariés pour leur connaissance de la réalité du travail.

Pour aider et accompagner ces différents acteurs tout au long de cette démarche et pour améliorer la prévention des risques professionnels, l'INRS met à leur disposition des brochures, des outils en ligne et des dossiers web.

Dépliant « [Pourquoi et comment analyser les accidents du travail ?](#) »

Brochure « [Analyser les accidents du travail et agir pour leur prévention](#) »

Outil « [Agir suite à un accident du travail](#) »

Source : [inrs](#)

Risques chimiques - utilisation des diisocyanates

Formation sur l'utilisation sûre des diisocyanates

Il existe en Europe une restriction sur les diisocyanates qui oblige la formation sur une utilisation sûre pour les utilisateurs industriels et professionnels.

Depuis plusieurs mois, deux organisations chimiques européennes ont développé un site et un programme de formation que l'on retrouve en français sur le site suivant :

<https://safeusediisocyanates.eu/fr/>

Exemples de diisocyanates (liste non exhaustive)

Nom EC /	List no.	CAS no.
2-méthyl-m-phénylène diisocyanate	202-039-0	91-08-7
3,3'-diméthylbiphényl-4,4'-diyl diisocyanate	202-112-7	91-97-4
4,4'-Méthylènediphényl diisocyanate	202-966-0	101-68-8
Hexaméthylène diisocyanate	212-485-8	822-06-0
4-méthyl-m-phénylène diisocyanate	209-544-5	584-84-9
4,4'-méthylènedicyclohexyl diisocyanate	225-863-2	5124-30-1
m-tolylidène diisocyanate	247-722-4	26471-62-5
2,4,6-triisopropyl-m-phénylène diisocyanate	218-485-4	2162-73-4
2,2'-Méthylènediphényl diisocyanate	219-799-4	02/05/2536
1,3-bis(1-isocyanato-1-méthylethyl)benzène	220-474-4	2778-42-9
1,5-naphthylène diisocyanate	221-641-4	3173-72-6
1,3-bis(isocyanatométhyl)benzène	222-852-4	3634-83-1
3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyl isocyanate	223-861-6	4098-71-9
2,4'-Méthylènediphényl diisocyanate	227-534-9	5873-54-1

Portes ouvertes Asmis

Nous vous rappelons que nos portes ouvertes se tiendront le 24 novembre prochain, de 8 h 30 à 12 h au siège social, 77 rue Debaussaux à AMIENS

A cette occasion, les équipes de l'ASMIS auront le plaisir de vous accueillir pour une matinée d'échanges et d'informations autour de la prévention et de la santé au travail.

Au programme des stands d'informations animés par nos collaborateurs, mais également une conférence sur le thème « la loi pour renforcer la prévention en santé au travail : Quels impacts pour l'employeur ? » et sa mise en place opérationnelle.

Infos et inscriptions avant le 18 novembre : www.asmis.net



Assemblée générale de l'ASMIS - Save the date

Veuillez noter que l'Assemblée Générale de l'ASMIS se tiendra le :

20 décembre 2022 à 9h00 - au siège social rue Debaussaux à Amiens

Nous comptons sur votre présence

COVID 19 - restons vigilants

Point de situation de Monsieur le Préfet de la Somme du 2 novembre 2022 : <https://www.somme.gouv.fr/Actualites/COVID-19>

Le taux d'incidence baisse et atteint un niveau moyen sur 7 jours de 358 cas pour 100 000 habitants dans la Somme au 29 octobre, pour une moyenne nationale de 305 cas pour 100 000 habitants.

Dans ce contexte, il est néanmoins nécessaire de maintenir une vigilance particulière dans le suivi de l'épidémie et de ses impacts sur le système de santé. Aussi, il est important de rappeler au plus grand nombre les principales actions à mettre en œuvre pour freiner la circulation du virus :

1 - Une nouvelle campagne de rappel vaccinal contre la Covid-19 a démarré le lundi 3 octobre avec de nouveaux vaccins adaptés aux variants.

La Haute autorité de santé (HAS) recommande, dans son avis du 11 septembre 2022, la vaccination aux personnes suivantes :

- les personnes âgées de plus de 60 ans ;
- les résidents d'Ehpad et d'unités de soins de longue durée (USLD) ;

- les personnes à risque de forme grave de la maladie (immunodéprimés, femmes enceintes, personnes de moins de 60 ans identifiées comme étant à risque) ;
- les personnes vivant dans l'entourage ou en contact régulier avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables ;
- les professionnels des secteurs sanitaire et médico-social.

2 - Le respect des gestes barrières (port du masque, lavage des mains, aération des pièces et distanciation) est recommandé.

Le port du masque est fortement recommandé dans les lieux clos et de promiscuité, ainsi que lors des grands rassemblements.

3 - Enfin, il est important, dès l'apparition de symptômes, de se faire tester et de s'isoler en cas de positivité.

Les règles d'isolement en vigueur sont rappelées sur le lien suivant :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/isolement>

Conférences en ligne

L'Asmis vous propose



CONFÉRENCES
 EN LIGNE

Maintien dans l'emploi :
De la prévention à l'action
Comment vous aider ?

inscriptions :
prevention@asmis.net

22 et 23 novembre
9h00 - 10h30



La vie en entreprise continue, employeurs, salariés, ne restez pas seuls

ASMIS
77 rue Debaussaux
80000 Amiens
info@asmis.net



Cet e-mail a été envoyé à amiens-immobilier@orange.fr
Vous avez reçu cet email car vous êtes adhérent à l'ASMIS.

[Se désinscrire](#)

© 2020 ASMIS

Mauris commodo massa tortor, u [sit amet, consectetur adipiscing](#) Nunc fermentum neque quam, sodales eleifend elit imperdiet vitae. Aliquam id euismod nulla. Suspendisse imperdiet, sem et sollicitudin egestas, urna nunc auctor massa, vulputate pharetra mi odio nec tortor. Ut ultricies massa viverra quis.